



présent Ciel

L'heβδο du doyenné de Giromagny – Rougemont-le-Château

10 juillet 2022 # 137

Chers amis,

Dieu est proche ! Il est le Dieu de l'Alliance qui désire de toute éternité se lier à nous pour toujours. Sans cesse il s'offre à nous. De ce fait, il se fait notre prochain...

Nous cherchons toujours, tel le docteur de la Loi de la page d'Évangile de ce dimanche, qui est notre prochain sans nous préoccuper de qui nous pourrions être le prochain. Dieu s'est fait notre prochain. Il a choisi de se donner à nous de toute éternité.

Dieu est celui que nous devons aimer comme nous-mêmes puisqu'il est notre prochain. Comment alors mettre en œuvre cet amour envers Dieu pour qu'il sonne juste et vrai ? Il est facile d'aimer à distance ce Dieu qui ne vient pas nous déranger au quotidien alors qu'il est si difficile d'aimer comme soi-même celui que nous ne choisissons pas, celui qui se trouve à notre porte et que nous aimerions parfois évacuer.

Ne choisissons pas notre prochain... Laissons-le venir à nous ! Accueillons celui que le Seigneur nous présente, celui que nous devons aimer en son nom, si improbable soit-il. Le Seigneur se fait le prochain de tout homme et il nous invite à nous faire les prochains de tout homme, en mettant de côté nos préjugés pour discerner le frère derrière le visage le plus improbable comme c'est le cas pour ce Samaritain de la parabole qui nous est proposée ce dimanche. Ce Juif ennemi tombé au fossé, il s'en fait le prochain et met tout en œuvre pour lui venir en aide. Ne choisissons pas ! Accueillons celui que Dieu place sur notre route...

Père Yann, votre doyen

Dimanche 10 juillet 2022, 15^e dimanche du Temps Ordinaire

Lectures de la messe

Première lecture (Dt 30, 10-14)

Moïse disait au peuple : « Écoute la voix du Seigneur ton Dieu, en observant ses commandements et ses décrets inscrits dans ce livre de la Loi, et reviens au Seigneur ton Dieu de tout ton cœur et de toute ton âme. Car cette loi que je te prescris aujourd'hui n'est pas au-dessus de tes forces ni hors de ton atteinte. Elle n'est pas dans les cieux, pour que tu dises : 'Qui montera aux cieux nous la chercher ? Qui nous la fera entendre, afin que nous la mettions en pratique ?' Elle n'est pas au-delà des mers, pour que tu dises : 'Qui se rendra au-delà des mers nous la chercher ? Qui nous la fera entendre, afin que nous la mettions en pratique ?' Elle est tout près de toi, cette Parole, elle est dans ta bouche et dans ton cœur, afin que tu la mettes en pratique. »

Psaume (Ps 68, 14, 17, 30-31, 33-34, 36ab.37)

Moi, je te prie, Seigneur : c'est l'heure de ta grâce ; dans ton grand amour, Dieu, réponds-moi, par ta vérité sauve-moi. Réponds-moi, Seigneur, car il est bon, ton amour ; dans ta grande tendresse, regarde-moi. Et moi, humilié, meurtri, que ton salut, Dieu, me redresse. Et je louerai le nom de Dieu par un cantique, je vais le magnifier, lui rendre grâce. Les pauvres l'ont vu, ils sont en fête : « Vie et joie, à vous qui cherchez Dieu ! » Car le Seigneur écoute les humbles, il n'oublie pas les siens emprisonnés. Car Dieu viendra sauver Sion et rebâtir les villes de Juda : patrimoine pour les descendants de ses serviteurs, demeure pour ceux qui aiment son nom.

OU BIEN

Psaume (Ps 18b (19), 8, 9, 10, 11)

La loi du Seigneur est parfaite, qui redonne vie ; la charte du Seigneur est sûre, qui rend sages les simples. Les préceptes du Seigneur sont droits, ils réjouissent le cœur ; le commandement du Seigneur est limpide, il clarifie le regard. La crainte qu'il inspire est pure, elle est là pour toujours ; les décisions du Seigneur sont justes et vraiment équitables : plus désirables que l'or, qu'une masse d'or fin, plus savoureuses que le miel qui coule des rayons.

Deuxième lecture (Col 1, 15-20)

Le Christ Jésus est l'image du Dieu invisible, le premier-né, avant toute créature : en lui, tout fut créé, dans le ciel et sur la terre. Les êtres visibles et invisibles, Puissances, Principautés, Souverainetés, Dominations, tout est créé par lui et pour lui. Il est avant toute chose, et tout subsiste en lui. Il est aussi la tête du corps, la tête de l'Église : c'est lui le commencement, le premier-né d'entre les morts, afin qu'il ait en tout la primauté. Car Dieu a jugé bon qu'habite en lui toute plénitude et que tout, par le Christ, lui soit enfin réconcilié, faisant la paix par le sang de sa Croix, la paix pour tous les êtres sur la terre et dans le ciel.

Évangile (Lc 10, 25-37)

En ce temps-là, un docteur de la Loi se leva et mit Jésus à l'épreuve en disant : « Maître, que dois-je faire pour avoir en héritage la vie éternelle ? » Jésus lui demanda : « Dans la Loi, qu'y a-t-il d'écrit ? Et comment lis-tu ? » L'autre répondit : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force et de toute ton intelligence, et ton prochain comme toi-même. » Jésus lui dit : « Tu as répondu correctement. Fais ainsi et tu vivras. » Mais lui, voulant se justifier, dit à Jésus : « Et qui est mon prochain ? » Jésus reprit la parole : « Un homme descendait de Jérusalem à Jéricho, et il tomba sur des bandits ; ceux-ci, après l'avoir dépouillé et roué de coups, s'en allèrent, le laissant à moitié mort. Par hasard, un prêtre descendait par ce chemin ; il le vit et passa de l'autre côté. De même un lévite arriva à cet endroit ; il le vit et passa de l'autre côté. Mais un Samaritain, qui était en route, arriva près de lui ; il le vit et fut saisi de compassion. Il s'approcha, et pansa ses blessures en y versant de l'huile et du vin ; puis il le chargea sur sa propre monture, le conduisit dans une auberge et prit soin de lui. Le lendemain, il sortit deux pièces d'argent, et les donna à l'aubergiste, en lui disant : 'Prends soin de lui ; tout ce que tu auras dépensé en plus, je te le rendrai quand je repasserai.' Lequel des trois, à ton avis, a été le prochain de l'homme tombé aux mains des bandits ? » Le docteur de la Loi répondit : « Celui qui a fait preuve de pitié envers lui. » Jésus lui dit : « Va, et toi aussi, fais de même. »

De la parole aux actes...

Elle est tout près de nous cette parole... Nous sommes en mesure de la saisir et de la mettre en pratique dans une loi qui est celle de l'amour. La Parole de Dieu qui nous accompagne depuis le commencement, puisque c'est par elle que tout fut, s'est incarnée en Jésus-Christ et s'est inscrite dans nos cœurs par l'Esprit Saint que nous avons reçu. Nous sommes tous capables de mettre en pratique cette parole qui réside au plus intime de nous-mêmes. Il y a même quelque chose d'universel dans cette loi d'amour qui unit les hommes bien au-delà de toutes leurs différences, quelles que soient leurs appartenances...

C'est bien l'une des premières leçons que nous avons à tirer de notre page d'Évangile de ce dimanche : nous ne choisissons pas notre prochain car Jésus retourne la question de celui qui l'interroge. Il ne s'agit pas de chercher qui est notre prochain mais de se faire le prochain de celui qui s'offre à nous. Il ne s'agit pas de chercher notre prochain mais de nous mettre en disposition de nous faire les prochains de celui qui ne nous n'aurons pas choisi. Ainsi, ce Samaritain qui se trouve en terre étrangère et même en terre ennemie compte-tenu du contentieux qui existe entre Juifs et Samaritains, ces frères devenus ennemis car en désaccord sur le lieu dans lequel il faut venir adorer Dieu. Ce Samaritain devrait détester ce type agonisant sur le bord de la route alors que le prêtre et le lévite devraient avoir un geste de compassion vis-à-vis de celui qui doit être probablement l'un des leurs et c'est tout le contraire qui se produit. Ce Samaritain distingue en cet homme un frère malgré tout ce qui peut le séparer de lui et il décide de se faire le prochain de cet homme alors que le prêtre et le lévite ne veulent même pas prendre la peine de vérifier s'il est vivant de peur d'être frappés d'impureté en touchant un cadavre. Le choix ne se fait pas en fonction de qui est l'autre mais en fonction de la situation périlleuse qui le touche. Nous sommes appelés à nous faire les prochains de ceux qui, en détresse, se présentent à nos regards sans effectuer de casting pour savoir s'ils cochent toutes les cases de ceux que nous serions susceptibles d'aimer et d'aider. Plus la personne est loin de nos standards habituels et plus elle est susceptible d'être celle pour qui nous serons le prochain.

L'amour n'est pas militant. Il s'offre à tous. Nos actes suivent. La mise en pratique de l'amour ne connaît aucune barrière ni aucune frontière. Avec le Seigneur, nous sommes les prochains de ceux qui nous sont parfois le plus éloigné. Nous ne sélectionnons pas celui de qui nous serons le prochain. Jamais une différence ne l'emportera sur l'universel qui nous rassemble. Tout est question de rencontre. Certains se feront les prochains de personnes vivant à l'autre bout du monde tandis que d'autres œuvreront au niveau local. La proximité est celle de l'amour et cette proximité abolit les distances. Il n'y a pas de hiérarchie dans l'amour. Il n'existe pas ceux qui pourraient être plus méritants que d'autres.

Le Seigneur ne nous laisse jamais en paix. Il n'existe pas de vacances pour l'amour. A chaque instant peut venir celui de qui nous serons le prochain. Le Christ s'est donné pour tous, sans chercher pour qui se donner. Il s'est donné pour les bons et les méchants. Il s'est donné pour tout homme quelle que soit sa couleur ou sa religion. Aucune barrière humaine ne cesse de faire circuler l'amour au cœur d'une commune humanité. Avec le Christ, ne donnons jamais aucune priorité sur un groupe vis-à-vis d'un autre. Aimer seulement celui que nous avons choisi d'aimer ne vient que mettre au grand jour les limites de notre amour encore en cage.

Père Yann

5000 églises menacées de disparaître d'ici à 2030

Source : *aleteia.org*

Un rapport sur l'état du patrimoine religieux en France, mené par le sénateur des Hauts-de-France Pierre Ouzoulias (PCF) et la sénatrice de l'Ardèche Anne Ventalon (LR), a été publié mercredi 6 juillet. Dressant un tableau particulièrement sombre de la situation, il avance qu'entre 2.500 et 5.000 églises pourraient disparaître d'ici à 2030 si aucun plan de sauvegarde n'est lancé.

La sécularisation de la France associée à un manque de moyens accélère la détérioration du patrimoine religieux français. C'est le constat alarmant posé par Pierre Ouzoulias et Anne Ventalon, respectivement sénateur PCF des Hauts-de-France et sénatrice LR de l'Ardèche, dans un [rapport](#) présenté mercredi 6 juillet sur le patrimoine religieux français. L'état des églises à travers la France est très variable en fonction des situations. Les églises construites avant 1905 et qui appartiennent aux collectivités locales sont en bien meilleur état que celles détenues par l'Église construites après cette date. En effet, les premières ont plus de moyens pour conduire les travaux nécessaires à la restauration des édifices religieux. Les églises les plus menacées sont plus particulièrement celles datant du XXe siècle pour leur faible intérêt culturel et leurs matériaux de mauvaise qualité, rendant les frais de restauration particulièrement onéreux. Ainsi, l'Observatoire du patrimoine religieux estime que 2.500 à 5.000 édifices sont menacés de démolition d'ici 2030.

Si la menace qui pèse sur les églises est bien souvent le rachat par des particuliers ou des entreprises qui les transforment par la suite en logement, en bar ou bibliothèque, comme dans de nombreux pays anglo-saxons, la France est épargnée par ce genre de pratiques. Depuis 1905, « seules » 250 églises communales ou diocésaines, soit 0,6% de l'ensemble du patrimoine religieux catholique, ont été rachetées et transformées par des particuliers, ont indiqué les sénateurs lors de la présentation citant des chiffres de la Conférence des évêques de France. « Les élus sont attachés à leur église. Vendre serait vécu comme un échec », affirme Pierre Ouzoulias, sénateur PCF des Hauts-de-France et rapporteur de la mission d'information. Ce dernier rappelle d'ailleurs que les monuments religieux font la richesse de la France, et en particulier de ses territoires ruraux : « Il faut cesser de concevoir le patrimoine comme une dépense mais comme un investissement. Le patrimoine n'est pas une charge que l'on ne serait pas capable d'assumer mais une chance pour notre pays. »

Des situations variables

Le rapport se penche aussi sur l'état des objets et mobiliers religieux. Un grand inventaire « de la cathédrale à la petite cuillère » pour reprendre l'expression d'André Malraux, devrait être lancé dans les mois à venir, lance le sénateur communiste. En effet, faute d'une base de données précise sur les richesses que possèdent les églises, les conservateurs peuvent difficilement lancer un projet de mise en valeur du patrimoine religieux. Cette initiative doit aussi permettre à l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels et ainsi éviter que ne se multiplient les actes de vandalisme. De nombreuses églises restent d'ailleurs fermées pour protéger le lieu des dégradations. Le rapport propose à cet égard un plan de surveillance, faisant notamment appel au volontariat parmi les jeunes.

Si tous ces dispositifs à venir sont précieux pour la sauvegarde du patrimoine religieux, le meilleur plan de restauration reste l'usage partagé des édifices religieux, rappelle le président de la commission et sénateur (UDI) du Val-de-Marne Laurent Lafon. Une église se dégrade rapidement lorsqu'elle n'est pas ouverte, ventilée et chauffée. « Les églises sont faites pour vivre », souligne-t-il. Une des propositions majeures du rapport est donc l'utilisation partagée de l'église. La Conférence des évêques de France s'inscrit parfaitement dans cette ligne directrice avec la Nuit des églises, une semaine d'été durant laquelle les chapelles et cathédrales accueillent des événements culturels en tout genre. Pierre Ouzoulias prend aussi l'exemple des sorties scolaires : l'ancien historien et archéologue encourage les professeurs à emmener leurs élèves dans des églises pour illustrer des points du programme d'histoire.

Le mouvement de socialisation des églises peut effrayer mais il n'est en rien à confondre avec l'acte de désacralisation, qui n'est « pas souhaitable parce qu'elle est irréversible », explique le sénateur communiste. De plus, tout événement non religieux qui prend place dans une église doit être soumis à l'accord de l'affectataire, c'est-à-dire le prêtre responsable du monument selon le code général de la propriété des personnes qui autorise depuis 2006 l'utilisation des édifices pour des activités non culturelles « compatibles avec l'affectation culturelle ». L'utilisation partagée est avant tout pensée pour permettre aux habitants de se réapproprier leur patrimoine et leur histoire : « Le patrimoine religieux ne doit pas être exclu de la société », affirme Pierre Ouzoulias. « On ne peut comprendre la société sans comprendre son rapport au culte et au religieux ».